

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**14 DÉCEMBRE 2020**

**Présents à l'ouverture de la séance :** Madame Carole PHILIPPE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Madame Louise MELOTTO, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY

**Pouvoirs donnés à :** Monsieur Khattari EL HAIMER pouvoir à Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF pouvoir à Nathalie AUJAY, Madame Magali SUNER-LEFEU pouvoir à Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Saïda AHAMADA DJAE pouvoir à Hamid IKKEN, Monsieur Antoine DUMON pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN pouvoir à Carole PHILIPPE.

-----  
La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Le Maire demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République.

Monsieur POTREL est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 30 novembre 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**Départ de Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY.**

**Sortie de M. Bernard THUET.**

## 1. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Par 37 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le Budget Primitif 2021 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

|                           | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 69 178 280,11 euros | 69 178 280,11 euros |
| Section d'investissement  | 23 322 758,15 euros | 23 322 758,15 euros |

**Retour de M. Bernard THUET.**

## 2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS - ANNÉE 2021

Par 28 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 10 ne prennent pas part au vote (Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Christel DUBOIS, Madame Aissata DIAW)

**DECIDE :**

- **d'attribuer** aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe jointe à la délibération,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations et leurs éventuels avenants,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les écoles privées Notre-Dame et Eva de Vitray et leurs éventuels avenants.

## 3. PROVISIONS POUR RISQUES

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de reprendre** la provision pour risque constituée par délibération en date du 6 juillet 2020 à hauteur de 6 200 euros.

## 4. AUTORISATION DE PROGRAMME - "QUARTIER DES PEINTRES - MÉDECINS NORD" - CLÔTURE

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **de clôturer** l'Autorisation de Programme du quartier des Peintres-Médecins Nord.

**5. AUTORISATION DE PROGRAMME - "RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CRÈCHE LES PETITS ARTISTES" - MODIFICATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes » selon le tableau suivant :

| Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes | Autorisation de programme | Crédits de paiement   |                       |                      |                       |
|---|---------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|   |                           | 2018                  | 2019                  | 2020                 | 2021                  |
| Dépenses (TTC)  | 2 100 000,00 €            | 24 647,87 €           | 1 775 664,03 €        | 244 317,24 €         | - €                   |
| Recettes  | 1 340 000,00 €            | 156 000,00 €          | 283 108,00 €          | 260 000,00 €         | 641 300,00 €          |
| <b>COÛT NET À CHARGE DE LA VILLE</b>                          | <b>760 000,00 €</b>       | <b>- 131 352,13 €</b> | <b>1 492 558,03 €</b> | <b>- 15 682,76 €</b> | <b>- 641 300,00 €</b> |

**6. AUTORISATION DE PROGRAMME - "AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ALBERT UDERZO" - MODIFICATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT"**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Agrandissement de l'école Albert Uderzo » selon le tableau suivant :

| Extension école Albert UDERZO        | Autorisation de programme | Crédits de paiement |                       |                    |                       |                       |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                      |                           | 2017                | 2018                  | 2019               | 2020                  | 2021                  |
| Dépenses (TTC)                       | 3 447 449,12 €            | 693 649,03 €        | 2 688 045,83 €        | 65 754,26 €        | - €                   | - €                   |
| Recettes                             | 1 223 220,00 €            | - €                 | 148 146,00 €          | - €                | 729 400,00 €          | 345 700,00 €          |
| <b>Coût net à charge de la Ville</b> | <b>2 224 229,12 €</b>     | <b>693 649,03 €</b> | <b>2 539 899,83 €</b> | <b>65 754,26 €</b> | <b>- 729 400,00 €</b> | <b>- 345 700,00 €</b> |

**7. AUTORISATION DE PROGRAMME - ' AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET GABRIELLE D'ESTREES ' - MODIFICATION DE CREDITS DE PAIEMENT**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Aménagement des Squares Brieussel et Gabrielle d'Estrées » selon le tableau suivant :

| Aménagement des squares Brieussel et Gabrielle D'Estrées | Autorisation de programme | Crédits de paiement |                     |                     |                     |                     |
|--|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|  |                           | 2018                | 2019                | 2020                | 2021                | Années suivantes    |
| Dépenses (TTC)   | 4 000 000,00 €            | 112 078,80 €        | 1 883 953,36 €      | 1 031 000,00 €      | 348 000,00 €        | 624 967,84 €        |
| Recettes   | 1 895 000,00 €            | - €                 | 1 250 000,00 €      | 349 276,00 €        | - €                 | 295 724,00 €        |
| <b>COÛT NET À CHARGE DE LA VILLE</b>                     | <b>2 105 000,00 €</b>     | <b>112 078,80 €</b> | <b>633 953,36 €</b> | <b>681 724,00 €</b> | <b>348 000,00 €</b> | <b>329 243,84 €</b> |

**8. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** le budget primitif 2021 par chapitre du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
| 0,00 €          | 0,00 €          |

Section d'investissement :

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
| 0,00 €          | 0,00 €          |

9. TAUX D'IMPOSITION 2021

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de fixer les taux d'imposition comme suit :

| <b>Taxe</b>                                 | <b>Taux 2021</b> |
|---|------------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 31,98%           |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 38,40%           |

10. DECISION MODIFICATIVE N°1 2020

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2020 de la ville, par chapitre et opération, qui s'établit comme suit

|                           | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 1 227,51 €      | 1 227,51 €      |
| Section d'investissement  | 2 757,77 €      | 2 757,77 €      |

11. TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de créer l'emploi de Directeur de l'éducation et des apprentissages, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- de créer l'emploi d'Adjoint au Directeur de l'éducation et des apprentissages, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

-

- **de créer** l'emploi de Directeur de projets transverses, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Chargé de mission contractualisation, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Travailleur social, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Directeur développement et grands projets, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Chef de projet smart city, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Chef de projet transition écologique, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Directeur de l'urbanisme, habitat et action réglementaire, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Chargé de mission requalification habitat, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** un emploi de Chargé d'opération des espaces publics, à temps complet, sur un grade de catégorie C de la filière administrative,
- **de créer** deux emplois d'Agent de police environnement, à temps complet sur un grade de catégorie C de la filière Technique,
- **de créer** l'emploi de Chef de projet innovation et design de service public, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Chargé du temps de travail, à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet, aux conditions fixées à l'article 17 de la loi n° 2019-826 du 6 août 2019,
- **de créer** l'emploi de Directeur de la commande publique, relevant du cadre d'emplois des attachés, grade de catégorie A, et d'autoriser le recrutement d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- **de créer** l'emploi de Chargé des assurances, à temps complet sur un grade de catégorie B de la filière administrative,

- de créer l'emploi de Chef de projet démarche qualité, à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet, aux conditions fixées à l'article 17 de la loi n° 2019-826 du 6 août 2019,
- de modifier la quotité de temps de travail du poste de Coordonnateur du Conseil Local, à temps complet,
- d'autoriser le recrutement sur le poste de « référent financier », d'un candidat contractuel relevant de la catégorie B sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- d'autoriser le recrutement sur le poste de « Chef de service Intendance de l'Hôtel de ville », d'un candidat contractuel relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- de modifier le tableau des effectifs,
- de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 12. RÈGLEMENT DES FRAIS DE MISSION OCCASIONNES PAR LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNELS - ACTUALISATION RÉGLEMENTAIRE

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- d'adopter les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées ci-dessus,
- de préciser que ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 13. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA VILLE - MISE À JOUR

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- d'approuver les termes du Règlement Intérieur du personnel communal qui entrera en vigueur à compter du 15 décembre 2020, consultable au Bureau des Assemblées.

## 14. ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS - CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- d'autoriser le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, la convention portant sur « l'organisation des concours et examens professionnels avec les collectivités et établissements non affiliés ».

## 15. AIDES INDIVIDUELLES AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Adopté à l'UNANIMITÉ

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour financer les aides techniques et humaines permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

## 16. RESTAURANT INTER-ENTREPRISES - CONVENTION 2021 - RÉVISION DES PRIX

Adopté à l'UNANIMITÉ

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de restauration ainsi que ses éventuels avenants avec le Restaurant Inter-Entreprises (RIE), pour une durée de douze (12) mois.

## 17. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MARCHÉS FORAINS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2019, établi par la société MANDON, dans le cadre de la gestion du service des marchés forains.

## 18. DÉROGATION OCCASIONNELLE AU REPOS DOMINICAL 2021

Par 38 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'autoriser** le maire à fixer les dates d'ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2021 comme suit, sous réserve de l'évolution des instructions gouvernementales afférentes au contexte sanitaire :

- Soldes d'hiver : 24 et 31 janvier, 7 et 14 février,
- Soldes d'été : 27 juin, 4, 11 et 18 juillet,
- Fêtes de fin d'année : 5, 12, 19, 26 décembre.

- **d'autoriser** le maire à modifier les dates pour se conformer aux instructions nationales afférentes à la crise sanitaire.

## 19. PATRIMOINE ET TOURISME - ACTIONS 2021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, Fonds Régional d'Acquisition des Musées), de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, de fondations et entreprises privées au titre des actions prévues par le Musée de l'Hôtel-Dieu en 2021.

**20. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION FÊTE LE MUR ET L'ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Madame Nathalie AUJAY)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre la Ville, l'Association « Fête le Mur » et l'Association Sportive Mantaise section Tennis, dont le terme est fixé au 3 octobre 2021 et portant sur la mise en place du programme d'actions « Fête le Mur », ainsi que ses éventuels avenants.

**21. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RESTAURATION SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRES - SENIORS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité portant sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 de la convention de Délégation de Service Public (DSP) confiée à la société ELRES pour l'exploitation de la restauration scolaire.

**22. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CRÈCHE "DIABOLO MANTES" - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2019, établi par la Société People & Baby, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au multi-accueil « Diabolo Mantes ».

**23. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL "L'ILE DES ENFANTS/HALTE JEUX "A PETIT PAS" - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2019, établi par la société Les Petits Chaperons Rouges, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au Multi-Accueil « L'Île des Enfants » / Halte Jeux « A Petit Pas ».



**24. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CRÈCHE "PICOTI PICOTA" - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2019, établi par la Société La Maison Bleue, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au multi-accueil « Picoti Picota ».

**25. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL "PICOTI PICOTA" - MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de se prononcer** favorablement quant au principe d'externaliser, sous forme de concession de service public, la gestion du multi-accueil « Picoti Picota »,

- **d'approuver** les orientations principales et les caractéristiques de la délégation telles que décrites dans le rapport de présentation, et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats,

- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de mise en concurrence prévues aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer tout acte à intervenir.

**26. CONCOURS "S'ENGAGER POUR LES QUARTIERS" - PARTICIPATION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à répondre l'appel à concours « S'engager pour les Quartiers » et à solliciter le prix « Habiter mieux, bien vivre ensemble »

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents afférents.

**27. CENTRES DE VIE SOCIALE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES AU TITRE DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DES YVELINES**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le financement de 3 000 euros pour le CVS de Gassicourt et de 2 000 euros pour le CVS Peintres Médecins auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et à signer tous les documents y afférents.

**28. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENTS ENTRE LE CVS AIMÉ-CÉSAIRE ET LE CVS de GASSICOURT ET L'UNION FRANCILIENNE DES FÉDÉRATIONS DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires relatives aux actions en direction des seniors mises en œuvre par les Centres de Vie Sociale de la Ville,
- **d'autoriser** le Maire à signer les deux conventions de partenariat et de financement entre l'UFFCS et le CVS Aimé-Césaire et entre l'UFFCS et le CVS Gassicourt, et tout acte afférent au dispositif, et notamment les documents relatifs à l'instruction, au suivi et à l'évaluation des dossiers.

**29. LOGEMENTS SOCIAUX - APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention intercommunale d'attribution et ses éventuels avenants.

**30. AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION - CONVENTION AVEC LA CU GPS&O**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise une convention et ses éventuels avenants encadrant la délégation du dispositif d'autorisation préalable de mise en location comprenant notamment le suivi du dépôt des demandes, leur enregistrement, leur instruction ainsi que la délivrance ou le refus d'autorisation.

**31. 23 RUE DU DOCTEUR ROUX - ACQUISITION D'UN PAVILLON**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'acquérir** au prix de 310 000 euros, hors frais de notaire en sus, le pavillon sis 23 rue du Docteur Roux et le terrain attenant, l'ensemble cadastré AO n°718 pour une superficie de 707 m<sup>2</sup> environ,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

### 32. QUARTIER DES GARENNES - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À 1001 VIES HABITAT

Adopté à l'UNANIMITÉ

#### DECIDE :

- **de rectifier** la délibération du 4 février 2019 référencée DELV-2019-02-04-18, en précisant que l'acquisition à réaliser à l'euro symbolique auprès de 1001 Vies Habitat, porte, conformément au plan de géomètre établi le 10 mai 2019 par le cabinet ABELLO Géomètre-Expert, sur la parcelle AX n° 672 d'une superficie de 419 m<sup>2</sup>, la parcelle AX n° 673 d'une superficie de 419 m<sup>2</sup>, et le lot 9 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AX n° 674, conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines susvisé,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les actes y afférent.

### 33. QUARTIER DES GARENNES - CESSION D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE CV RU 2015, SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LOTS SITUÉS RUE RENÉ DUGUAY TROUIN ET RUE RICHARD BYRD

Adopté à l'UNANIMITÉ

#### DECIDE :

- **de céder** à l'euro symbolique à la Société Civile de Construction Vente FONCIÈRE CV RU 2015 (filiale de l'Association Foncière Logement) le terrain de 5 068 m<sup>2</sup> constitué, conformément au plan de division établi le 10 mai 2019 par le cabinet ABELLO Géomètre-Expert, du lot 1 (ancien tracé de la rue René Duguay Trouin), du lot 2 (partie de la parcelle AX n° 557), du lot 3 (partie de la parcelle AX n° 673), du lot 5 (partie de la parcelle AX n° 672) et du lot 8 (partie d'une ancienne zone de stationnements située au bout de l'impasse Bougainville avant réaménagement), sous réserve de la signature de l'acte d'acquisition à l'euro symbolique par la Ville des parcelles appartenant à 1001 Vies Habitat (AX n° 672, 673 et 674 en partie),

- **d'approuver** le protocole d'accord sur les modalités de réalisation et de prise en charge des mesures de réhabilitation, qui sera signé entre la Ville et la Société Civile de Construction Vente FONCIÈRE CV RU 2015, dans la limite d'un plafond de soixante-six-mille-deux-cent-soixante-huit (66 268) euros HT pour la prise en charge financière par la Ville des mesures de réhabilitation, des surcoûts et des coûts, tels que définis dans le protocole annexé à la délibération,

- **de classer** dans le Domaine Public le lot 4 (partie de la parcelle AX n° 673 pour 43 m<sup>2</sup>), le lot 6 (partie de la parcelle AX n° 672 pour 4 m<sup>2</sup>), et le lot 9 (partie de la parcelle AX n° 674 pour 29 m<sup>2</sup>),

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

### 34. OPÉRATION DE REVALORISATION DE TERRITOIRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION COMMUNAUTAIRE

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention ORT communautaire portant sur le périmètre de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les éventuels avenants et documents contractuels afférents.

**35. ACTION CŒUR DE VILLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION IMMOBILIÈRE AVEC LA CU GPS&O ET L'ASSOCIATION ACTION LOGEMENT**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention immobilière avec réservation prévisionnelle de concours financiers avec l'association Action Logement et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les éventuels avenants et documents contractuels y afférents.

**36. ACTION COEUR DE VILLE - FONDS D'AIDE À L'INNOVATION COMMERCIAL - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES DIRECTES ET DE LA CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'adopter** les conditions du dispositif communal de soutien aux commerçants, artisans et activités de services et son règlement d'intervention,
- **d'adopter** la Charte des Devantures Commerciales et de l'Occupation du Domaine Public,
- **d'autoriser** le Maire à appliquer ce dispositif communal de soutien aux commerçants, artisans et activités de services et son règlement d'intervention,
- **d'autoriser** le Maire à approuver, dans le budget des 300 000 euros, l'octroi des subventions selon les modalités de ce règlement, à savoir un taux de subvention communal de 20% pour des travaux de « Modernisation lourde du commerce » (dépenses éligibles comprises entre 5 000 et 40 000 euros HT), 30% pour des travaux d'« Accessibilité et sécurité » (dépenses éligibles comprises entre 500 et 7 000 euros HT), et 50% pour des travaux de « Modernisation des devantures, enseignes et terrasses » (dépenses éligibles comprises entre 1 000 et 25 000 euros HT),
- **d'autoriser** le Maire à verser les subventions correspondantes aux entreprises éligibles.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**37. ÉTUDE PRÉALABLE A LA CRÉATION D'UNE PLACE DE MARCHÉ NUMÉRIQUE -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation d'une étude préalable à la création d'une place de marché numérique (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) dont la dépense est inscrite au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 12 500 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de la Direction Régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, pour la réalisation de cette étude préalable à la création d'une place de marché numérique,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**38. TOUR SAINT MARTIN - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation d'une étude de diagnostic de la Tour Saint Martin dont la dépense est inscrite au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021 et son plan de financement,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de l'ordre de 5 000 euros auprès de la DRAC Ile-de-France,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**39. POLE D'AGRICULTURE URBAINE - AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX  
SUR LE SITE SULLY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-  
FRANCE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet d'aménagement d'une 2<sup>ème</sup> tranche de jardins familiaux sur le site Sully, complétée par une parcelle spécifique de jardinage et un verger pédagogiques,
- **d'autoriser** le Maire à participer au budget participatif écologique en proposant l'aménagement d'une 2<sup>ème</sup> tranche de jardins familiaux sur le site Sully, complétée par une parcelle spécifique de jardinage et un verger pédagogiques,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention totale de 259 695 euros auprès du Conseil Régional d'Île-de-France au titre du dispositif de « Soutien à la création d'espaces verts en Île-de-France » et du Budget participatif écologique,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**40. RESTAURATION DU CHEVET DE LA COLLÉGIALE - CANDIDATURE À L'ÉDITION 2021 DE LA MISSION BERN**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à proposer le projet de restauration du chevet de la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie pour la session 2021 de la « Mission BERN »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**41. RESTAURATION DU MUSÉE DE L'HÔTEL DIEU - CANDIDATURE AU CONCOURS "LES RUBANS DU PATRIMOINE" 2021**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **de proposer** la candidature de la Ville de Mantes-la-Jolie à la session 2021 du concours « Les Rubans du Patrimoine » afin de valoriser le chantier de restauration du Musée de l'Hôtel-Dieu.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels éventuels y afférents.

**42. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2019, établi par la société DEP EXPRESS 78, dans le cadre de la gestion du service de fourrière automobile.

**43. FOURRIÈRE AUTOMOBILE - SUPPRESSION DU SERVICE PUBLIC LOCAL**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** la suppression du service public local de fourrière sur le territoire de la commune de Mantes-la-Jolie à compter du 31 décembre 2020, date d'échéance de la DSP fourrière automobile conclue avec le prestataire DEP EXPRESS 78,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents qui pourraient en résulter.

**44. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- de donner acte du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2019, établi par la société INDIGO Infra CGST dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au stationnement hors et sur voirie.

**45. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - AVENANT 8**

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

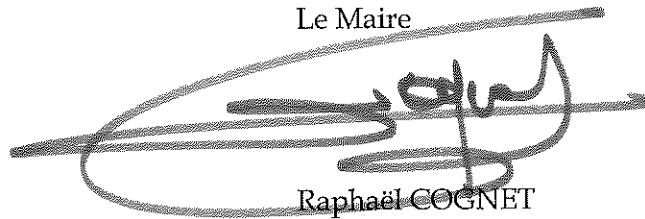
- d'acter de cette erreur matérielle,

- d'approuver la modification de la seule VNC, en la faisant passer de 97 685,81 euros, à 87 488,61 euros,

- d'autoriser le Maire à signer, ledit avenant avec la société INDIGO Infra CGST sur cette base ainsi corrigée.

Le Maire lève la séance à 20h35, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu en février 2021.

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned over the printed name.

Raphaël COGNET